



COMMUNIQUE DE PRESSE

9 janvier 2002

Kawa et atteintes hépatiques

Le kava (kava-kava, kawa-kawa, Piper methysticum) est une plante médicinale originaire des îles du sud du Pacifique, réputée pour ses propriétés sédative et hypnotique.

En France, à ce jour, seuls des médicaments homéopathiques à base de kava bénéficient d'une autorisation. Cependant, le kava est susceptible d'être utilisé dans des préparations effectuées en officine et des produits à base de kava sont commercialisés sous différentes formes en officine, en grandes surfaces (supermarchés, magasins de diététique...) ou sont accessibles sur Internet.

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a été informée d'une trentaine de cas d'atteinte hépatique survenus en Allemagne et en Suisse chez des personnes ayant consommé des produits à base de kava. Une personne est décédée et 4 autres patients ont dû faire l'objet d'une transplantation hépatique. Selon les données disponibles, ces atteintes hépatiques sont imprévisibles et peuvent survenir après plusieurs mois de traitement. Dans certains cas, les produits à base de kava étaient utilisés de manière discontinue.

Compte tenu de la **gravité de ces effets indésirables** et bien qu'aucun cas n'ait été signalé à ce jour à l'Agence, l'AFSSAPS suspend la délivrance et l'utilisation, à des fins thérapeutiques, des produits et des préparations contenant du kava*.

L'AFSSAPS recommande aux patients de ne plus consommer les produits concernés par la suspension.

A la suite du signalement de cette situation par l'AFSSAPS, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a pour sa part rappelé aux associations professionnelles de l'alimentation (ANIA et SYNADIET) que le kava ne peut pas être utilisé en alimentation humaine, en l'absence d'autorisation.

** à l'exception des médicaments homéopathiques à des dilutions supérieures ou égales à la*

5ème dilution centésimale hahnemanienne (5CH).

Contact : AFSSAPS Tél. 01 55 87 30 18

Email : henriette.chaibriant@AFSSAPS.sante.fr

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.

Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.pharmacovigilance.org>